



Dépôt de garantie - état des lieux location

Par **cynka3**, le **05/07/2016** à **11:58**

Bonjour,
J'ai besoin de votre aide pour plusieurs points en immobilier.
Je viens de restituer une maison que j'ai loué pendant un an. Au moment de l'état des lieux de sortie, l'agence m'a réclamé la TEOM que je n'avais pas payé en intégralité. Elle refuse de la retirer du dépôt de garantie (l'agence est connue pour ne jamais rendre la caution). Je ne veux pas perdre la totalité de ma caution et payer en plus la TEOM. Est-il possible que le propriétaire engage des poursuites contre moi?
Par ailleurs l'état des lieux de sortie a été fait en un seul exemplaire (alors qu'il était précisé 2 exemplaires sur le formulaire). Je l'ai signé car l'agence m'avait dit qu'elle me l'enverrait dans l'heure une fois de retour à l'agence pour le scanner.
Le lendemain je n'avais toujours rien et je leur est réclamé. J'ai seulement eu le scan 72h, une fois que les locataires suivants avaient faits l'état des lieux d'entrée. Il y a eu des modifications sans mon accord et sans m'en avertir (elle avait fait une erreur dans les indices edf que j'avais pris en photo). Que me conseiller vous de faire?
Merci d'avance pour tous vos conseils et réponses

Par **cocotte1003**, le **05/07/2016** à **12:23**

Bonjour, il fallait aller avec l'agence pour obtenir le double de l'état des lieux. Maintenant, juridiquement vous ne pouvez rien faire puisque vous avez signé. La teom peut très bien être retirée du dépôt de garantie. Attendez de voir le décompte que l'agence va faire pour régulariser la situation finale, cordialement